



## Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0005

Dossier OEC/CTC N°: 12\_58

<b>Maître d'ouvrage - raison sociale</b>	<b>Commune de Levie</b>
Adresse	Marie de Levie - 20 170 LEVIE
CODE NAF	8411Z
SIRET	21200142400010
Responsable Légal	M. de PERETTI DELLA ROCCA Don Napoléon
<b>Opération</b>	Etude de faisabilité technico-économique pour la réalisation d'une chaufferie bois communale
<b>Lieu de réalisation</b>	LEVIE
<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>	juin-13
<b>CPER 2007-2013</b>	ProDEME (ADEME/CTC)
<b>Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER</b>	non
<b>Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle</b>	non
<b>Instructeurs :</b>	
ADEME : LEGRAND Christophe	OEC/CTC : MARIANI Christian
<b>Gestionnaires :</b>	
ADEME : CASAMATTA Marie-Christi	OEC/CTC :

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	26/11/2012	Date de la demande	26/11/2012
Date de réception	30/11/2012	Date de réception de la demande	28/11/2012
Date d'accusé de réception	05/02/2013	Date AR du dossier complet	05/12/2012

<b>Date du Comité de Gestion</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	FCTVA
Financement	Autofinancement

### CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Sans objet

### MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

<b>ADEME</b>	Avis favorable. Etude technico-économique conforme à la convention PRODEME. Cette opération s'inscrit par ailleurs dans le cadre de l'Appel à Candidatures "25 chaufferies bois pour la Corse"
<b>CTC / OEC</b>	Avis favorable. Etude d'aide à la décision relevant de la fiche 2 de la convention PRODEME.

# ANNEXE TECHNIQUE

## ANNEXE 1 - Annexe Technique

<b>Contexte :</b>	La Commune de Lévie a répondu à l'Appel à Candidatures "25 chaufferies bois pour la Corse" et souhaite dans un premier temps étudier l'opportunité technico-économique d'installer une chaufferie bois collective, en substitution des actuelles chaudières fioul. Les principaux bâtiments concernés le collège, l'école primaire ainsi que l'ensemble des autres bâtiments communaux.
<b>Lieu de réalisation :</b>	LEVIE (Corse du Sud)
<b>Description technique de l'opération :</b>	Réalisation d'une <b>étude</b> de faisabilité technico-économique pour l'implantation d'une chaufferie bois communale. La chaufferie bois se substituera alors aux chaufferies fossiles existantes et permettra en partie de valoriser du bois issu de la forêt communale. Cette étude de faisabilité a pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'établir une synthèse des besoins énergétiques par bâtiment,</li><li>- d'étudier les possibilités d'approvisionnement en bois énergie,</li><li>- d'analyser techniquement et économiquement une solution de production d'énergie thermique à partir de la biomasse,</li><li>- d'évaluer l'intérêt environnemental du projet.</li></ul>
<b>Contenu du rapport final</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etude des besoins thermiques,</li><li>• Caractérisation des ressources en bois,</li><li>• Définition des ressources en bois,</li><li>• Définition des contraintes réglementaires,</li><li>• Dimensionnement des installations et choix des équipements,</li><li>• Etude économique et financière et un bilan environnemental,</li></ul> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>

## ANNEXE FINANCIERE

### ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°1328C0005

Dossier PRODEME N°12\_58

#### 1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
<b>Missions</b>		
Etude thermique et énergétique	2 500,00	2 500,00
Etude approvisionnement	1 000,00	1 000,00
Etude technique	2 500,00	2 500,00
Etude économique	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>

#### 2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Cette aide ne pourra pas être cumulée avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le bénéficiaire est une Commune soumise au régime de la FCTVA.

##### 2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Cette opération relève du secteur non concurrentiel. Le coût admissible pour le calcul de l'aide est égal au montant des dépenses éligibles plafonné à 50 000€.

Coût admissible	7 000,00 €
<b>► Total</b>	<b>7 000,00 €</b>

##### 2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide ADEME maximale (en €)
Etude	7 000,00	70%	4 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 000,00</b>	<b>70%</b>	<b>4 900,00</b>

##### 2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'étude (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide ADEME (en €)
Diagnostic énergétique	7 000,00	7 000,00	7 000,00	4 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>4 900,00</b>

#### 3 - Plan de financement prévisionnel de l'opération

ADEME	4 900,00 €	70,0%
Bénéficiaire	2 100,00 €	30,0%
<b>TOTAL</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>100,0%</b>